



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TÉMOIGNAGE

**Général
François
MEYER**

Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation
des préjudices subis par les Harkis, les autres personnes rapatriées d'Algérie
anciennement de statut civil de droit local et les membres de leurs familles (CNIH)

Le Général François Meyer, décédé en juin 2022 à l'âge de 89 ans, était Grand Croix de la Légion d'honneur depuis septembre 2021. Il fut élevé à cette dignité prestigieuse par le président Macron dans le salon d'honneur de l'Élysée.



Le Général François Meyer pose après avoir été récompensé lors d'une cérémonie à la mémoire des Harkis, au palais de l'Élysée à Paris le 20 septembre 2021.

Préambule

Parmi les missions confiées à la Commission nationale indépendante Harkis, le recueil et la mise en valeur de la mémoire des Harkis tient une place primordiale. Cette démarche permet non seulement de préserver les récits et la parole des témoins directs, mais aussi de faire face à la disparition progressive des Harkis anciens combattants. C'est pourquoi ce témoignage du Général François Meyer revêt une importance toute particulière. Figure connue et reconnue par les Harkis et leurs proches, il a été un acteur incontournable dans la transmission de cette mémoire collective. Son témoignage offre ainsi un éclairage unique sur le vécu des Harkis, vu par l'un de leurs plus fervents défenseurs.

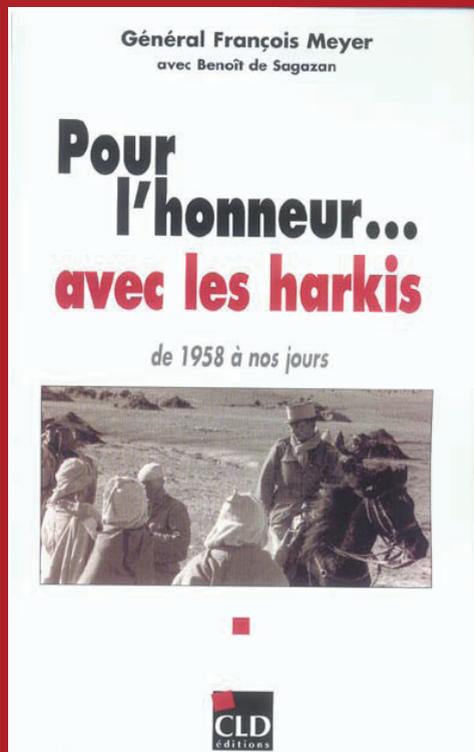
C'est dans cet esprit de transmission que la CNIH met à disposition ce document. Je remercie tout particulièrement Gilles Bonnier pour nous avoir partagé ce précieux morceau d'histoire, qui saura sans nul doute être utile pour aujourd'hui et les générations futures.

**Françoise Dumas,
présidente de la CNIH**

Général François MEYER,

*Pour l'honneur...
avec les harkis*

CLD, 2005.
213 p.



Saint Cyrien de la promotion « Maréchal Franchet d'Espèrey », il servit en Algérie de 1958 à 1962 comme lieutenant au 23^{ème} régiment de Spahis dans le Sud oranais. Il commanda le commando de chasse Griffon à Géryville et une harka à Bou Alam. **En juin et juillet 1962, il organise l'évacuation de 350 personnes, des Harkis de son commando et des Moghaznis de la SAS** tous menacés de mort, avec leurs familles, jusqu'à la base de Mers El Kebir, puis vers la métropole avec l'aide de la marine nationale.

Il s'occupera de leur installation et de leur insertion. Jusqu'à la fin de sa vie, il gardera un contact étroit avec toutes ces familles. Il sera inlassablement, depuis 1962 avec d'autres officiers, **un des grands passeurs de cette mémoire tragique des Harkis**. Il aura pu voir avant sa disparition, les quatre derniers Présidents de la République en exercice, au fil du temps **reconnaître solennellement la vérité sur le destin tragique des Harkis et leur abandon par l'État français**, rendre enfin un hommage officiel à ces soldats de France, et même, **en 2021, le Président Macron leur demander pardon**.

En 2005 il publie ce **livre témoignage** : « *Pour l'honneur... avec les harkis* » .

Quelques années auparavant, il livre ce **témoignage**, dont m'a lui-même confié une copie en 1999, dans un long article qu'il communique au « *Collectif Justice pour les Harkis* » auquel il apporta son concours dans le combat associatif pour la Reconnaissance de la tragédie des Harkis.

Gilles Bonnier*

* Gilles Bonnier est un militant associatif engagé
notamment dans la défense de la mémoire des Harkis et des SAS

LE DRAME DES HARKIS EN 1962

**Témoignage du Général François MEYER,
ancien lieutenant chef de harka.**



© Olivier Corêt / Divergence

Lieutenant Meyer, photo reprise dans un article du Figaro magazine (initié par GB avec le journaliste Cyril Hofstein et lors de la rencontre avec le Général Meyer).

Je précise que je n'avais jamais promis à mes soldats que la France resterait en Algérie, et que j'ai seulement écouté avec eux les allocutions du Général de Gaulle, ainsi que les nombreux discours des autorités civiles et militaires, qui nous fixaient bien suffisamment les objectifs politiques de nos combats. **J'ai simplement promis à mes harkis que je resterai avec eux jusqu'au « dénouement »**, et prolongé en conséquence mon séjour. Mon adjoint, le sous-lieutenant d'Agescy a fait de même.

Au milieu des combattants musulmans, **j'ai donc vécu la dissolution des harkas, c'est-à-dire leur désarmement et leur**

démobilisation. Avec les spahis de mon commando, militaires engagés, qui avaient refusé la rupture de leurs contrats, et donc le désarmement, j'ai pu **assurer la protection des familles** des anciens supplétifs en attente de départ pour la France, les **aider dans les formalités administratives** qu'ils devaient accomplir, et **témoigner** de ce que ces anciens soldats étaient réellement menacés dans leur vie, puisque c'était à cette condition seulement que les autorités militaires avaient reçu l'ordre de prendre en compte les demandes de transfert en métropole.

J'ai participé à l'organisation d'un **premier convoi vers la France le 13 juin qui est arrivé au camp du Larzac le 16**, et j'ai moi-même accompagné un **deuxième et dernier convoi le 9 juillet, qui est arrivé au camp de Sissonne le 16 juillet 1962.**



23^{ème} Spahis à Geryville, (régiment de F Meyer)
Livre d'Alain Maillard de La Morandais
– l'Honneur est sauf- après la page 195,
3^{ème} page des planches.

Ce qu'ont vécu en 1962 les anciens supplétifs et les anciens engagés, tous soldats de la France, ne doit pas être éternellement caché. **Il est important que l'histoire de cette période soit établie dans toute sa vérité.** Aujourd'hui, les revendications des fils et des filles de harkis sont d'abord des **exigences de considération et de dignité.** Il n'y aura pas pour eux de paix sociale tant que l'opinion publique restera dans l'ignorance de ce qui s'est passé. Trop de Français, moins d'ailleurs par parti pris que par méconnaissance, les appellent encore **« fils de traîtres », car jamais la reconnaissance de la France ne leur a été manifestée de façon claire, officielle, éclatante.**

C'est un **devoir de vérité et de réhabilitation sans équivoque** que la France doit s'imposer. Les historiens et les chercheurs ont ici un travail important à mener.

Aujourd'hui par exemple, on continue d'écrire ou de dire que les propositions faites aux supplétifs en 1962 organisaient « leur libre choix » ou que les transferts en France réalisés dans le cadre d'initiatives individuelles étaient couverts par les Autorités. **Ce n'est pas la vérité.** En prenant connaissance de ce qui s'est réellement passé, des directives qui ont été effectivement données, ou des modalités de leur application sur place, on portera j'en suis sûr le jugement qui convient.

Mais d'abord, je voudrais faire quatre remarques qui me paraissent importantes.

1 - Les harkis n'étaient pas des combattants « politiquement infantiles », comme on l'a écrit, bien que ce soit là une simplification qui puisse arranger parfois. Il s'agissait souvent de gens qui avaient été menacés par les agents du FLN, de gens qui avaient refusé de collaborer avec eux ou qui avaient vu certains de leurs proches égorgés, d'hommes issus de ce milieu des anciens combattants où le sentiment d'attachement à la France était toujours fort, d'hommes scandalisés par les violences aveugles de la « révolution ». Dans le Géryvillois par exemple, la grande famille des Amara a rejoint le camp des forces de l'ordre en raison de l'assassinat en 1958 d'Hadj Kacimi Mohamed, proche parent, mahlem (savant) de la mosquée de Géryville (et d'ailleurs partisan de l'indépendance ; mais sans la violence). Dans l'Algérie que j'ai connue, ce sont en fait les exécutions de notables, d'hommes d'influence ou d'anciens combattants, qui ont fourni aux harkas leur plus sûr recrutement.

Les harkis, c'étaient également des « ralliés », et j'ai connu ces anciens djounouds et ces responsables politiques du FLN de la région de Bou Alam, qui avaient rejoint le poste des spahis pendant l'été de 1960. Ils avaient aussitôt recruté eux-mêmes des combattants dans les tribus, puis au cours d'une cérémonie présidée par le Sous-Préfet de Géryville, des armes leur avaient été confiées. **Ils avaient**

abandonné la révolution à la suite des discours qui promettaient la libre autodétermination et la « paix des braves », ils s'étaient décidés après les défaites des katibas de l'ALN dans le Sud, et ils fuyaient également les purges internes et les exécutions sommaires que le FLN en difficulté pratiquait alors sans discernement. C'est la volonté de faire reculer le FLN qui les animait, et la résolution de rendre ainsi possible cette Algérie nouvelle dont de Gaulle, alors, montrait le chemin.

2 - Les harkis n'étaient pas non plus des « engagés pour la gamelle ». En rejoignant un poste militaire, ils abandonnaient au FLN leurs biens, maison, jardin, troupeau... et ne dédaignaient évidemment pas l'indemnité mensuelle qu'ils percevaient. Celle-ci était en réalité assez modeste. Ils prenaient alors part à la lutte pour protéger famille et village. Hommes de l'Algérie rurale, ils étaient presque tous illettrés, mais comme tous les combattants des djebels, ils s'informaient en écoutant la radio. Dans les accrochages, j'ai souvent remarqué que la récupération des postes de radio suscitait autant d'intérêt au moins que celle des armes.

Ils avaient entendu et retenaient les paroles du « Premier des Français », au fil de ses discours ou de ses conférences de presse. Je ne les rappellerai pas ... mais quand même !

- « Venez à la France, elle ne vous trahira pas ! »



Lathoui, ancien du FLN, rallié et membre du commando Griffon. Il fera partie des harkis qui parviendront à quitter l'Algérie.

Livre du Général Meyer - Pour l'Honneur des Harkis- 6^{ème} planche après la page 116.

- « Qui peut croire que la France en viendrait à traiter avec les seuls insurgés. Aucune tendance ne sera exclue du débat... »
- « Le sort des Algériens appartient aux Algériens, non point comme le leur imposeraient le couteau et la mitrailleuse, mais suivant la volonté qu'ils exprimeraient librement. La France assurera la liberté de leur choix. »

- « Je m'adresse à l'armée... votre mission ne comporte ni équivoque ni interprétation : vous avez à liquider la Force rebelle qui veut chasser la France de l'Algérie et faire régner sur ce pays sa dictature de misère et de stérilité. Tout en menant l'action des armes, vous avez à contribuer à la transformation morale et matérielle des populations musulmanes pour les amener à la France par le coeur et par la raison... » (1960).

En Islam, le poids de la parole donnée est manifeste – peut-être plus qu'en occident – les harkis étaient des gens simples, et pendant longtemps, ils n'ont pas flairé le double langage.

3 - Ils n'ignoraient pas, dès 1961, que des envoyés du gouvernement rencontraient le FLN, et que, à terme, des concessions allaient être faites. Mais ils croyaient que les unités resteraient assez longtemps pour assurer le retour à la vie normale, et que au pire, tout retour en arrière étant impossible pour eux, ils pourraient choisir de suivre l'armée pour rester sous sa protection.

Dans le Géryvillois, cette inquiétude avait fait l'objet de plusieurs messages du colonel commandant le 23^{ème} Spahis, ainsi que du commandant du Secteur opérationnel. Il faut d'ailleurs rappeler la note que le Commandant en Chef avait envoyée jusqu'au niveau des Sous-Quartiers (compagnies) au début de 1961.

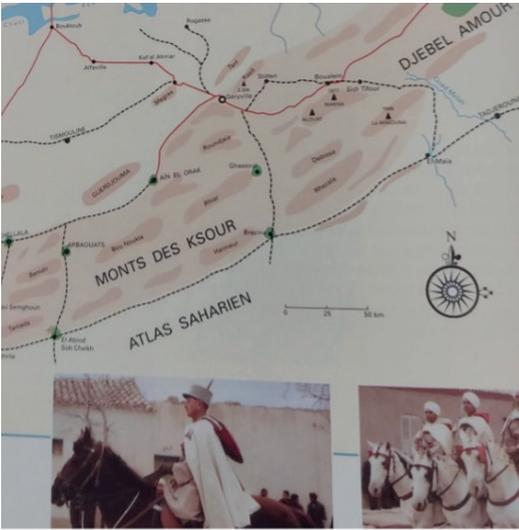
Note de Service N°35/EMI/P.H. du 5 janvier 1961 (extraits)

« Les F.S.N.A. engagés dans la lutte armée contre la rébellion ... s'interrogent avec anxiété sur leur avenir... Seule une action vigoureuse conduite par les cadres à tous les échelons fera disparaître de leur esprit l'idée que les événements actuels vont aboutir à de sanglantes représailles... Il faut être animé de la certitude que l'Armée restera en mesure de faire face à ses engagements, au-delà du référendum de l'autodétermination, quel qu'en soit le résultat. (En cas de sécession, le partage assurerait à l'Armée la possibilité de faire face à ses engagements.)

L'armée assurera par sa présence le retour à la vie normale de ceux qui combattent à ses côtés et de leurs familles. Ceux-ci auront la possibilité de rester Français , et la France leur fera la place à laquelle leurs activités au service du pays leur donne plein droit. Sur ce point d'ailleurs, la politique gouvernementale n'a jamais changé... »

Le Général Commandant en Chef
Signé : CREPIN

4 - Enfin dans le Géryvillois, en 1962, c'était toujours la guerre, de même que dans les djebels des Ksours, les massifs montagneux et les zones frontalières. En septembre 1961, une Directive du Général Ailleret, Commandant en Chef,



Carte 23^{ème} spahis, région de Géryville dans le Livre - Spahis à cheval en Algérie (F Meyer , pdition le Burnous) page 76.

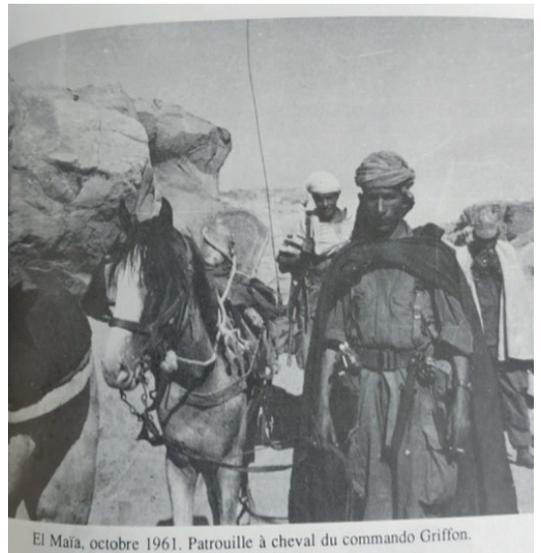
prescrivait même d'y intensifier l'activité opérationnelle pour compenser l'allègement du dispositif et le départ pour la France de certaines divisions. Les katibas, considérablement réduites, avaient reçu l'ordre de montrer aux populations que la France n'avait pas encore gagné la partie. Elles se regroupaient parfois et menaient d'ailleurs courageusement une guerre d'embuscades. Avec mon commando et la harka, **notre dernière opération a eu lieu le 13 mars**, sur ordre du Secteur opérationnel de Géryville. Nous avons accroché notre adversaire et détruit le poste de commandement de la Mintaqua 53, celle du Sud-Oranais.

Les harkis ne jouaient pas le double jeu, comme l'ont parfois écrit ceux qui les dédaignaient.

Souvent en tête, puisqu'ils connaissaient bien le terrain et les habitudes des djounouds, ils étaient particulièrement efficaces et fidèles, et avaient peu à peu pris conscience de leur rôle.

À partir de 1957, le taux mensuel des désertions de supplétifs n'excédait jamais 1 ou 2 pour mille, ce qui est insignifiant dans une guerre civile. A Bou Alam au sein de la dernière harka que j'ai commandée, et qui avait été constituée dès 1956, on ne déplorera pas une seule désertion de harki avant le 6 mars 1962. S'ils avaient été engagés par force, ils auraient pu en mainte occasion désertir.

On connaît les propos du colonel Buis : « Les harkis, de près ou de loin, étaient mêlés à la rébellion... on pouvait penser qu'ils ne courraient pas un grand danger au moment de l'indépendance... »



Livre d'Alain Maillard de La Morandais 8^{ème} page de planches après la page 195.



Halte du commando Griffon dans un oued saharien.

Livre d'Alain Maillard de La Morandais
8^{ème} page de planches après la page 195.

J'avoue trouver plus proche de la réalité le jugement du Général Ailleret, Commandant en Chef, qui, arrivant du Commandement des Armes Spéciales, n'avait pas d'opinion préconçue, mais qui était certain que « *Ces forces supplétives, extrêmement utiles dans les opérations... auraient à subir le contrecoup d'une haine féroce.* ».

DÉMOBILISATION ET DÉSARMEMENT DES HARKIS EN 1962

LE TRANSFERT EN FRANCE ?

J'évoquerai d'abord le **19 mars et le choc psychologique que les accords d'Evian ont provoqué chez les supplétifs, puis ensuite, les mesures qui leur ont été proposées.**

En début d'année 1962, devant l'inquiétude des combattants musulmans, le Commandement Supérieur en Algérie avait demandé au Ministre des Armées de les rassurer quant à la volonté de la France de ne pas les abandonner.

Message du 14 février 1962 N°0452/CSFA/EMI/MOR : « À votre dernier passage, vous avez bien voulu annoncer votre intention de diffuser une note rassurant les FSNA ... sur la volonté de la France de ne les abandonner en aucune circonstance ...vous demande s'il vous serait possible faire sortir note maintenant ».

Signé : AILLERET

Le 8 mars 1962, le Ministre répond par un communiqué adressé aux commandants de régiment, suivi en particulier par une annexe qui annonce les mesures qui vont être proposées aux différentes catégories de combattants musulmans.

Communiqué du Ministre des Armées à Messieurs les Chefs de Corps, le 8 mars 1962

(extraits) : « Les négociations conduites avec le FLN ...aboutiront, sans doute, au fait que de l'autodétermination naîtra une Algérie nouvelle ... qui demeurera liée à la France par des accords d'association étroite et garantira aux nationaux comme aux intérêts français... les droits et les libertés indispensables....

Après le référendum d'autodétermination, que l'on peut espérer intervenir après une période de quelques mois, commencera une période probatoire d'une durée de trois ans, qui offrira aux Français d'Algérie, comme aux musulmans attachés à la France, un délai suffisant pour choisir le pays de leur installation définitive ainsi que leur nationalité...

Il est hautement souhaitable que la majorité des Algériens décident de continuer à vivre, dans leur pays natal... ».

Signé : P. MESSMER

Ce communiqué ne répondait cependant pas à l'attente principale des supplétifs, à savoir le maintien de la présence de l'armée pour permettre le retour au calme. De plus, en ce qui nous concernait à Bou Alam, il arrivait bien tard, puisque dès le 6 mars au soir, plusieurs des principaux ralliés de 1960 venaient de désertir en emportant toutes les armes de leur poste de garde.

Le colonel commandant le 23^{ème} Spahis était passé faire sa visite d'adieux car il rentrait en France. Le Commandant du

Secteur opérationnel et le Sous-Préfet de 1960 avaient été remplacés depuis bien longtemps déjà. Enfin dans l'après-midi du 6 mars, le capitaine chef de la S.A.S. de Bou Alam avait retiré à ses moghaznis leurs munitions. Sur ordre de la sous-préfecture, sa hiérarchie, il ne leur avait laissé que cinq cartouches par arme.

Les moghaznis s'étaient aussitôt précipités au village harki en leur montrant leurs cartouchières vides. Trois des harkis ralliés avaient décidé de partir le soir même, « la France nous abandonne, nous serons massacrés, les lieutenants n'y pourront rien ! ». Ils me laissèrent un message : « ...nous avons vu que vous déménagez en abandonnant vos amis... votre politique nous a trompés... salutations respectueuses.. » Les trois ralliés, gradés de la harka, désertèrent accompagnés par trois jeunes harkis.

À l'exception d'un sous-officier qui bénéficiant de complicités, parviendra à s'enfuir et à nous rejoindre, **tous seront exécutés par L'ALN, certains de façon sauvage.**

Malgré la courageuse conduite au feu de cette harka lors de l'accrochage du 13 mars, elle sera dissoute le 16 mars par le colonel commandant le Secteur opérationnel, au motif de cette désertion.

Le 19 mars, à l'annonce du « cessez-le-feu », puis surtout, en prenant connaissance des accords signés à Évian, **c'est la consternation.** Dans son

allocution, le Général de Gaulle n'a pas dit un mot de cette présence de l'armée pour permettre l'instauration d'une « période prolongée d'apaisement ». Par contre, la veille, les harkis ont entendu Ben Khedda annoncer « *la grande victoire du peuple Algérien. L'énorme potentiel militaire de la France sera évacué... L'ALN restera intacte et gardera ses armes...* ».

Dans les jours qui suivent, nous apprenons les dispositions prévues : certes **le principe de « non représailles » est inscrit dans l'accord, mais les harkis n'y croient guère.** D'autant plus que les combattants du FLN faits prisonniers vont être libérés dans les vingt jours. L'armée qui l'emportait partout s'en va donc. **Ce n'est pas la générosité mais la faiblesse de la France qui éclate.** Abandonné ce discours de l'autodétermination... ! qui prévoyait la consultation quatre ans après le retour effectif de la paix et s'il n'y avait pas plus de 200 morts par attentats dans l'année !

En terre d'Islam où la parole donnée a tant d'importance, et où la Force est un don de Dieu, **cet accord provoque ici la stupeur, l'amertume, sinon le déshonneur** pour ceux qui ont fait confiance aux « roumis ».

Ils connaissent maintenant les mesures qui leur sont proposées. **Une note du Commandement en Algérie confirme le 26 mars (N° 1103 /CSFA/EMI/1/EFF)** le communiqué du ministre du 8 mars. En

réalité, ces mesures ne sont pas aussi généreuses qu'il peut paraître. En quoi consistent-elles ?



1^{ère} de couverture du Livre d'Alain Maillard de la Morandais – L'Honneur est sauf- prêtre, officier en Algérie - Seuil 1990.

« L'engagement dans les armées ».

Les harkis pourront s'engager dans les armées s'ils sont reconnus aptes (selon les conditions habituelles d'aptitude physique, d'âge et d'état sanitaire) : Certes, mais en Islam où l'on se marie tôt, beaucoup de jeunes hommes ont déjà charge de famille. Or s'engager dans l'armée, c'est suivre son régiment dans ses garnisons, la famille restant au pays. C'est d'ailleurs pour défendre sur place famille et village que pour la plupart, ils ont pris les armes.

Partir, c'est laisser femme et enfant aux vengeances probables du FLN. Seuls

quelques jeunes célibataires vont donc pouvoir bénéficier de cette mesure.

Pour l'ensemble des harkis, ils seront mille.

Dans mon unité, les jeunes harkis célibataires s'étaient en réalité déjà engagés en janvier et février 1962, au titre du 23^{ème} régiment de Spahis. Un dépassement du taux général des FSNA dans les armées avait d'ailleurs été autorisé dès 1961.

« Un contrat de réflexion de six mois, non renouvelable, comme personnel civil, sans arme ». C'est en fait, pour ceux qui choisiraient cette mesure, repousser de six mois la plongée dans l'Algérie du FLN, tout en allant vivre désarmé au milieu d'une population maintenant fortement structurée par le parti, unique et victorieux.

Il faut savoir que la willaya V, comme les autres, avait averti : *« Tous ceux qui après le 1^{er} avril porteront encore l'uniforme des colonialistes, ou logeront près des postes militaires signeront d'eux-mêmes leur arrêt de mort ».*

Personnellement, je n'ai pas connu de supplétifs qui aient fait ce choix au moment de leur désarmement. Sur l'ensemble des harkis, on évalue cependant leur nombre à deux mille.

« Le transfert en France ». *« Il ne saurait être question de refuser une telle demande si elle est manifestement justifiée par les menaces... ».*

Communiqué du Ministre des Armées, (annexe 2) 8 mars 1962. La Note du Commandement du 26 mars qui vient confirmer ce communiqué dit à ce sujet : *« Ceux qui choisiraient cette voie devront faire l'objet de la constitution d'un dossier prévu dans une note à paraître incessamment... »* (elle paraîtra le 11 avril).

Au moment de sa démobilisation, aucun supplétif ne pourra donc faire ce choix autrement qu'en se faisant seulement inscrire sur une liste, si l'on veut bien, puis en retournant attendre, sans arme, dans un village maintenant sous le contrôle des policiers du FLN. **À cette disposition ne correspondait en fait aucune mesure pratique organisée, regroupement, prise en charge matérielle, protection des familles ou transport...** Ce n'était qu'une promesse, après beaucoup d'autres... Les unités qui se regroupaient et se repliaient ne pouvaient pas, non plus, prendre l'initiative d'emmener avec elles des familles de supplétifs. **Pour toute l'Algérie, 1 500 demandes de rapatriement de harkis, seulement, auraient été transmises.**

Avant le 1^{er} avril, de nombreux moghaznis de la tribu des Rézeigats ont demandé en ma présence de partir pour la France. Le Commandement local leur a signifié d'attendre dans leurs douars. Plusieurs ont été enlevés et assassinés le 17 avril, en compagnie du Maire de Bou Alam.

« **Le licenciement avec prime** » aura donc été pour la grande majorité la seule solution.

Mais celle-ci les livrait du jour au lendemain à l'appareil du FLN qui dès le cessez le feu, avait pris en main la population. Celle-ci d'ailleurs adhéraient maintenant avec enthousiasme aux consignes et aux mots d'ordre, la France ayant manifestement perdu tout prestige. Il devenait alors difficile aux anciens harkis d'échapper à la surveillance de leurs voisins, ainsi d'ailleurs que de se tenir informés de l'évolution des mesures éventuelles concernant le rapatriement.

Un tract de l'État-Major accompagnait la note de commandement du 26 mars. Il informait directement les supplétifs des propositions qui leur étaient faites. (voir en annexe) « ainsi, disait-il, vous n'aborderez pas la vie civile comme l'enfant nouveau né aborde la vie. » ! (Les rédacteurs de l'état-major aimaient aussi faire de l'humour.)

21 000 harkis ont été licenciés avec prime. (Selon Maurice Faivre ils n'auraient touché, pour la moitié d'entre eux, que 370 F) , **et 15 000 sont rentrés chez eux sans demander de prime.**

Pour ce qui est des supplétifs de Bou Alam, où je me trouvais alors, ils sont effectivement partis, pour la moitié, sans prendre ce qu'ils appelaient avec dédain « l'argent de la France ». Il est vrai que cette prime devait être aussitôt reversée au FLN.

Deux mots enfin pour ce qui a concerné les engagés, tirailleurs, spahis etc... qui une fois démobilisés, viendront parfois rejoindre le courant des anciens soldats musulmans menacés et candidats au rapatriement. Le communiqué du 8 mars du Ministre des Armées indiquait à leur sujet : « *Nous leur offrirons la possibilité de dénoncer leur contrat à des conditions encourageant leur départ anticipé... toutefois cette dénonciation ne pourra intervenir que d'un commun accord... Il faudra les inviter à rechercher le recasement en Algérie plutôt qu'à demander l'installation en Métropole* ».

On estime que dans les unités de Tirailleurs, en particulier, **70 % des engagés ont choisi la dénonciation de leur contrat.**

Voilà donc comment les harkis ont « préféré rentrer chez eux », en croyant aux accords d'Évian, comme on le dit parfois maintenant.

En fait, ils n'avaient guère d'autre choix, et ils ont même dû se décider rapidement, pratiquement dans les dix jours, souvent avant le 1^{er} avril, et chaque jour d'indécision était lourd de conséquences pour eux, – sans savoir dans quelle mesure l'armée resterait, ou non, pour garantir une certaine sécurité, – sans savoir non plus s'ils pourraient réellement partir en France : Quelles seraient en effet les conditions exigées par ces « dossiers à établir », et dont on ne connaissait pas la nature ? – **Enfin, souvent ils ont dû faire leur choix seuls, sans conseils,** leurs cadres n'étant

généralement plus ceux qui les avaient menés hier dans les combats....

Pour eux, la **véritable alternative** consistait, **soit à retourner dans leur douar ou leur bourgade**, et se noyer dans la masse en tentant de se faire oublier, ce qui était peu probable, **soit de se hâter de désert** en emportant des armes, s'il en était encore temps... on a vu que c'était aussi prendre un risque « majeur ».

Une fiche du Cabinet du Ministre des Armées fait le point sur ce sujet le 29 juin 1962 (IR 336/8) : Il restait environ 40 500 harkis le 19 mars.

- 21 000 ont été licenciés avec prime.
- 15 000 sont rentrés chez eux sans prime.
- 1 000 ont souscrit un engagement dans l'armée.
- 2 000 ont pris un contrat civil de six mois,
- 1 500 ont fait une demande de rapatriement.

Ces chiffres sont des ordres de grandeur qui paraissent fiables.



Djebel Sud : photo collection Jacque Nardin, un ami chef de SAS (décédé).

LES PREMIÈRES MESURES DE PROTECTION

Ce n'est que le **11 avril** que **deux directives vont venir organiser la protection des anciens supplétifs**, qui pour leur part, ont donc rejoint maintenant douars et bourgades, et... ne peuvent plus être informés librement

Une lettre du Ministre d'état Louis Joxe, au Haut Commissaire en Algérie (N° 443/API/POL) relative au rapatriement éventuel des Français Musulmans engagés aux côtés des Forces de l'ordre, qui prescrit « le recensement des personnes à rapatrier, et leur regroupement en Algérie, dans des lieux où leur protection puisse être efficacement assurée ». Pour ce qui est du transfert en France, la lettre précise : « Les problèmes d'hébergement et de recasement font l'objet d'études poursuivies par une Commission interministérielle... » et elle ajoute : « il importe maintenant que soient prises sans retard en Algérie même, les dispositions permettant de connaître le plus exactement possible les données du problème... ».

Une Note du Commandement Supérieur en Algérie à tous les Corps d'Armée (N° 1013/CSFA/EMI/MOR) relative au « recasement » en France, qui indique les mesures à prendre : « Après recensement, vérifier que les personnes considérées

sont bien aptes physiquement et moralement à s'installer en Métropole – les regrouper dans un camp par Secteur, qui sera gardé – assurer leur subsistance et les mettre en mesure de s'adapter à la vie en Métropole ». « Tous les chefs de famille seront considérés comme harkis sous contrat transitoire de six mois et payés comme tels... » La note précise aussi : « Les modalités de transfert en France de ces personnes font actuellement l'objet d'études... ».

Ainsi à partir de la mi avril, les anciens supplétifs menacés vont pouvoir être protégés – s'ils parviennent à gagner les postes militaires avec femme et enfants.

Certes ils n'ont toujours pas l'assurance de pouvoir partir pour la France, mais ils peuvent être recueillis et pris en charge par les armées. Dès le 15 mars, le Ministre avait bien prescrit de « préparer en Algérie des centres d'accueil », mais aucun hébergement réel, ni prise en charge n'avait pu être encore effectué, faute de décision en ce sens. Par ailleurs, la Commission interministérielle dont il est question, présidée par Monsieur Massenet, s'était réunie le 22 mars et le 10 avril pour étudier le rapatriement ; ses conclusions, favorables à d'importants transferts, seront soumises au gouvernement le 19 avril et – aux dires de Monsieur Massenet – seront rejetées par le Ministre d'État, Louis Joxe (Aix / MA / 155).

Commence alors pour tous ces anciens militaires ou supplétifs et leurs familles,

une longue attente dans l'espoir d'un transfert en France, elle va durer encore deux mois.

Sur place, mon commando avait été dissous et transformé en unité régulière du 23^{ème} régiment de Spahis.

Après avoir donné un congé de réflexion facultatif de 8 jours à mes anciens supplétifs, j'avais rejoint le poste d'Aïn el Orak à quelque trente kilomètres de Géryville, en attente d'un départ pour la France. **Ayant conservé notre armement, nous assurons alors la sauvegarde des familles qui viennent nous demander protection.** Il s'agit en quelque sorte du camp de regroupement gardé prévu par la note du 11 avril. Certaines familles, restées en attente près du quartier militaire de Géryville, seront soumises à de **fortes pressions de la part de parents diligents** souvent par le F.L.N., pour tenter de les faire renoncer à leurs projets de rapatriement. **Ces pressions vont parfois jusqu'à l'enlèvement des enfants.**

Pendant ce temps, dans le « bled » et dans les villages, le F.L.N. a envahi la vie locale.

Partout des groupes armés sont apparus, et des exécutions sommaires, parfois collectives, ont lieu. **Ainsi je découvrirai trois charniers d'anciens harkis et moghaznis de Bou Alam, massacrés par l'A.L.N., à Aïn Korima (17 avril), dans le djebel Alouat (23 avril), et Sidi Slimane**

(26 avril) **soit les corps de 22 anciens supplétifs** et celui du Maire de Bou Alam. Deux rapports de Gendarmerie pourront être établis. **Des exécutions individuelles auront également lieu, en particulier celles de plusieurs anciens djounouds ralliés en 1960.**

On pourra dire aujourd'hui que les candidats au départ pour la France n'étaient pas très nombreux... mais dans les conditions d'accès qui leur étaient faites, cela n'était guère étonnant. Désabusés, certains ont peu à peu cédé aux assurances du F.L.N....

En fait, les supplétifs ne commenceront à croire à leur transfert en France que lorsqu'ils verront partir les premiers convois, c'est à dire au milieu du mois de juin.

Au début du mois de mai, les conclusions de la commission Massenet ayant été rejetées, les transferts en France ne sont toujours pas organisés. Il n'est pas alors étonnant que certains cadres, officiers des S.A.S. en particulier, aient pris l'initiative de la protection de leurs anciens subordonnés et de leur mise à l'abri en France.

On connaît la réaction du Ministre d'État, Louis Joxe le 12 mai : (extraits) - **N° 1676 - à Haut Commissaire de la République en Algérie - 12 mai 1962 :** « Les renseignements qui me parviennent sur les rapatriements prématurés de supplétifs indiquent l'existence de véritables réseaux tissés sur l'Algérie et la Métropole dont la partie algérienne a souvent pour origine un chef de S.A.S... Vous voudrez bien faire rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration les promoteurs et les complices de ces entreprises et faire prendre les sanctions appropriées:

Les supplétifs débarqués en Métropole en dehors du Plan Général de Rapatriement seront en principe renvoyés en Algérie ...

Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de la sédition comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont demeurés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure... ».

Signé : Louis Joxe

Pierre Messmer, dans « *Les Blancs s'en vont* », nous dit que ce message a soulevé, à l'époque, « *une juste indignation* ». **En réalité il n'a été connu par l'opinion qu'à partir de sa publication dans la presse, le 23 mai.** Les rapatriements de supplétifs par le Plan Général n'avaient toujours pas commencé, seul l'accueil des européens était organisé.

On connaît la **Note N° 1601/CM par laquelle le chef du cabinet militaire du Haut Commissaire à Rocher Noir, le colonel Buis, transmet la directive de Louis Joxe à l'Inspecteur Général des Affaires Algériennes.** Il indiquait notamment : « *Le transfert en métropole de Français musulmans effectivement menacés dans leur vie et dans leurs biens s'effectuera sous la forme d'une opération préparée et planifiée.*

J'ai en conséquence l'honneur de vous demander de bien vouloir prescrire à tous les cadres placés sous vos ordres de s'abstenir de toute initiative isolée...

Il vous appartiendra seulement d'instruire les demandes émanant des personnels demandant à se réfugier en métropole, et de me transmettre vos propositions, qui seront présentées au secrétariat d'État aux Rapatriés ».

Du côté des armées, on connaît sans doute le **message N° 1334, MA/CAB/DIR du 12 mai, adressé par le Ministre des Armées au Commandant Supérieur,**

à Reghaia en Algérie : (extraits) : « *Il me revient que plusieurs groupes d'anciens harkis seraient récemment arrivés en Métropole...*

Renseignements recoupés tendent à prouver que ces arrivées inopinées sont dues à initiatives individuelles certains officiers S.A.S. – De telles initiatives représentent infractions caractérisées aux instructions que je vous ai adressées...

Je vous prie d'effectuer sans délai enquête en vue déterminer départ d'Algérie de ces groupes incontrôlés et sanctionner officiers qui pourraient en être à l'origine.

En veillant application stricte instructions qui ont fait l'objet votre note de service N° 1013/CSFA/EMI/MOR du 11 avril, informer vos subordonnés que, à compter du 20 mai, seront refoulés sur Algérie tous anciens supplétifs qui arriveraient en métropole sans autorisation de ma part, accordée après consultation départements ministériels intéressés... ».

Signé : P. Messmer.

Le 13 mai, le Commandant Supérieur informe donc les différents Commandants de Corps d'Armée par le Message suivant : (extraits) : « **Note de service N° 1013 EMI/MOR a fixé conditions dans lesquelles les FSNA supplétifs et civils engagés aux côtés forces armées** et dont la vie serait en danger pour ce motif, doivent être regroupés avant transfert en Métropole.

Vous demande veiller stricte application de ces instructions. En particulier :

- Personnes à transférer doivent être limitées à celles réellement menacées.
- Transport et installation ne seront exécutés que sur ordre et suivant modalités à fixer par départements ministériels compétents – Ministre des Armées a décidé à ce sujet refouler sur Algérie tous supplétifs et civils pris en charge par Armées, mis en route sans son autorisation... ».

**Signé : Colonel Valentin,
Chef d'État-Major**

Dans ce message de commandement en « clair », **les enquêtes ne sont pas évoquées.** Il est vrai qu'elles concernent la Sécurité Militaire.

Ainsi **toutes les initiatives individuelles de transferts en France sont bien interdites.** En France, le Ministre de l'Intérieur insiste « ...des groupes de harkis arrivent ou s'apprêtent à rentrer en Métropole dans des conditions assez anarchiques... Il me paraît même probable que dans certains cas, des harkis ont été incités à franchir la Méditerranée sans qu'ils aient été précisément menacés. Il y a là un danger certain... » (lettre du 15 mai à Ministre des Armées).

Les autorités semblent surtout penser à se protéger de l'O.A.S. et considèrent les anciens supplétifs comme dangereux et indésirables.

LE PLAN GÉNÉRAL DE RAPATRIEMENT

Les anciens supplétifs n'ont pas de famille en France. Pour que leur rapatriement puisse avoir lieu, il faudrait que leur accueil en Métropole soit organisé, sinon également leur installation.

Depuis sa séance du 28 avril, le Comité des Affaires Algériennes a décidé la mise en place en Algérie d'une antenne du Secrétariat d'État aux Rapatriés, de même qu'à Marseille l'ouverture d'un centre de transit, et par ailleurs, l'affectation d'un budget afférent aux activités du rapatriement. Il ne manque plus que l'ouverture de camps d'accueil pour que le Plan Général de Rapatriement puisse fonctionner. **Ce n'est que le 17 mai (lettre N° 14162 -MA/CC) que le Ministre des Armées accepte de mettre provisoirement des camps à la disposition du Secrétariat d'État aux Rapatriés.** Dans ce cadre, c'est le 26 mai qu'il ouvre le camp du Larzac, et décide la prise en charge par les armées, du rapatriement des anciens supplétifs. Il mettra également le 29 juin le camp de Bourg Lastic à disposition.

Le Chef d'État Major du Ministre des Armées donne donc des ordres (**Note N° 1034 - EMIA/ORG du 26 mai**) relatifs à « la constitution et l'encadrement des détachements de supplétifs à rapatrier

– le transport entre l'Algérie et le camp du Larzac - le fonctionnement du camp, commandement, installation, hygiène, et entretien ».

Signé : Général d'armée aérienne Martin



Site Harkis Dordogne septembre 2017
inauguration mémorial Harkis camp militaire du Larzac.

L'action sociale des armées mettra également en place un soutien matériel et psychologique .

Compte tenu des délais nécessaires à l'organisation de l'accueil, ce ne sont que les **12 et 13 juin qu'embarqueront les premiers convois de supplétifs rapatriés**, ils arriveront au camp du Larzac le 16 juin, **soit trois mois après le cessez-le-feu et le désarmement des unités.**

Dans le Géryvillois, le premier convoi se formera au poste d'Aïn el Orak **le 12 juin au soir**. Certains candidats au départ rejoindront de façon dramatique. Le Maréchal des logis chef Amara M'Hamed par exemple, qui sera pris pour cible en ville par des agents du F.L.N., et ne pourra gagner le convoi que grâce à l'aide d'un officier S.A.S. qui le recueillera dans sa voiture. Dans la nuit, les familles brûlent tout ce qu'elles ne peuvent emporter puis à cinq heures du matin, **le 13 juin, le convoi escorté par des blindés du 23^{ème} Spahis fait route vers Oran**. Tous arriveront en fin de journée au port et embarqueront aussitôt.



Sous lieutenant Bernard d'Agescy
Livre d'Alain Maillard de La Morandais,
5^{ème} page de planches après la p.195.



Lieutenant Meyer en opération
Livre du Général François Meyer - *Pour l'Honneur avec les Harkis* - (CLD éditions 2005), Photos dans 2^{ème} planche d'illustrations entre page 116 et 117.

Pour ce qui concerne mes anciens supplétifs, **un deuxième et dernier convoi partira le 9 juillet, pour Marseille et le camp de Sissonne, dans l'Aisne.** Le sous-lieutenant d'Agescy et moi-même l'accompagnons. À Saint Denis du Sig, à notre passage, **il nous faudra forcer un barrage de l'ALN** et l'escorte blindée détachée par le 23^{ème} Spahis sera utile. **Au dernier moment, une dizaine de spahis célibataires,** profondément ébranlés par les débordements frénétiques et les défilés de l'ALN le jour de l'indépendance, **se détourneront d'une France vaincue, et choisiront de rester en Algérie.**

Il faut aussi rappeler que ce n'était jamais facile, pour un ancien militaire, de gagner la France avec sa famille. Il lui

fallait d'abord échapper à la surveillance de ses voisins, et rejoindre un poste de l'armée, malgré les contrôles FLN, Il lui fallait apporter aussi la preuve de ce qu'il était « particulièrement menacé », puis satisfaire à diverses formalités administratives et médicales, enfin être agréé et inscrit sur une liste soumise à la décision du Délégué en Algérie du Secrétaire d'État aux Rapatriés. **On est loin de la déclaration officielle sur la liberté du passage en Métropole.** Il lui fallait ensuite attendre, sans véritable certitude quant à son départ, et tout en étant toujours soumis aux pressions de l'environnement. **Le Haut Commissaire estimait à sept mille le nombre des demandes de rapatriements déposées avant le 1^{er} mai. Quinze jours plus tard, elles ne seront plus que cinq mille.**

Il faut également savoir que dès le 21 juin, soit huit jours après le départ pour la France des premiers convois, le Comité des Affaires Algériennes décidait que « *l'intervention d'initiative ne devra être envisagée pour assurer la protection de nos Forces et celle de nos nationaux que dans les cas de légitime défense ou d'attaque caractérisée* ». (F 60- MA 1373).

Il n'est donc plus question de voler au secours d'anciens supplétifs menacés. Toutefois sur place, le Général Fourquet, Commandant en Chef jusqu'au 23 juillet, ne reviendra par sur ses directives antérieures qui disaient : « *Les secours*

seront apportés d'initiative et sur le champ par les personnes ou les groupes de militaires se trouvant sur les lieux ».

Une déclaration est quand même assez significative, c'est celle de Louis Joxe à l'Assemblée Nationale le 28 juin

« Les officiers qui veulent ramener leurs hommes font preuve d'un condamnable instinct de propriétaire, exercé sur des personnes dont ils violent la liberté de choix afin de constituer en France des groupements subversifs ».

De plus, **dès le 19 juillet, le Ministre des Armées demande au Ministre d'État l'arrêt de l'accueil des anciens supplétifs dans les camps militaires** (Lettre N° 195886 MA CC/ 19 juil 1962). Les capacités du deuxième camp ouvert, Bourg-Lastic, se trouvent pratiquement épuisées. Le nombre des ex-supplétifs, familles comprises, s'élève à 11 486 personnes, 5 894 au Larzac et 5 592 à Bourg Lastic, soit peut-être **3 à 4 000 supplétifs seulement**.

« ... les moyens mis en oeuvre, tant au point de vue du personnel, que des locaux et du matériel... représentent pour les armées une somme de charges et d'efforts considérables, qu'il est malaisé de maintenir et qu'il ne peut être question d'accroître.

L'armée est ainsi arrivée à la limite du concours qu'elle peut accorder... et si de nouveaux supplétifs devaient arriver en Métropole, elle ne serait plus en

mesure d'en assurer l'accueil, même à titre provisoire... C'est dans ce sens que je me permets de vous demander une intervention rapide et ferme, de votre part, auprès de notre Représentant en Algérie ».

Signé : P. Messmer



Livre -Spahis à cheval en Algérie (1954-1962) - réalisation F Meyer 2004 (production le Burnous) page 104.

Les hommes du comando Griffon sont menacés de mort.

Or à partir du 5 juillet, les massacres organisés ont débuté dans toutes les régions d'Algérie. Les archives le montrent abondamment. Le Com-

mandant Supérieur en Algérie en rend compte les 6, 19, et 24 juillet. La presse également le relate « À partir du 10 juillet, tous les anciens harkis, moghaznis et autres partisans armés ou non de la France ont été arrêtés en masse, en Oranie en particulier » (Le Figaro, 28 juillet.)

Pourtant le Ministre ajoute, dans sa correspondance à Louis Joxe : « Il semble d'ailleurs que, les intéressés ayant eu le temps et la possibilité d'apprécier les conditions de leur reconversion en Algérie, les options pour la Métropole qui pourraient aujourd'hui se manifester, ne devraient être le fait que de quelques rares individus, pourvu que soit vérifiée soigneusement la justification du départ sollicité et que soient déjouées toutes manoeuvres, inconscientes ou mal intentionnées, pour maintenir le courant des départs ».

Quatre jours plus tard, **le 23 juillet, le Ministre d'État Louis Joxe, écrit alors à notre Ambassadeur Jeanneney**, Haut Représentant de la République en Algérie **au sujet de « l'envoi en France des supplétifs musulmans »** :

« ... Je vous serais obligé de me tenir étroitement informé des demandes de migration de musulmans qui vous seraient présentées et de ne mettre personne en route avant d'avoir reçu les directives du Ministre des Armées ou de moi-même ».

Signé : Louis Joxe

Le rapatriement des anciens supplétifs est donc pour le moins suspendu. N'y avait-il réellement plus de place en France, dans les camps, les Écoles militaires et les Centre Mobilisateurs pour accueillir des militaires rapatriés ?

Sur place en Algérie, la situation des anciens supplétifs ne s'améliore évidemment pas. **Le Général de Brébisson nouveau Commandant Supérieur, adresse au Ministre des Armées le message suivant (N° 1820/ CSFAFA/EMI/MOR du 4 août).** « Épuration menée par les populations et l'ALN envers ex-supplétifs se poursuit avec une violence accrue. De ce fait 2 300 personnes ont demandé asile et ont été recueillies... Situation pitoyable anciens compagnons d'armes menacés émeut à juste titre cadres et troupes... Honneur vous demander instamment autoriser embarquement vers Métropole ex-supplétifs menacés, tant que pouvoir central algérien se révélera incapable faire cesser violences à leur égard.. .. ».

Le Directeur de Cabinet du Ministre répond le 6 août (N° 04433 MA/CM) : « En raison sujétions nées du retour des unités d'Algérie et de l'accueil des réfugiés, les possibilités d'accueil de nos camps sont provisoirement épuisées ... prendre les dispositions nécessaires pour assurer localement sécurité et hébergement ex-supplétifs menacés... ».

Le Général de Brébisson insiste, par Message N° 1858 /CSFAFA/EMI/MOR du

11 août : « Du fait poursuite épuration violente, nombre de personnes recueillies en accroissement quotidien... Cette situation devient de plus en plus préoccupante... Honneur renouveler demande autorisation embarquer vers Métropole ex-supplétifs menacés... ».

On ignore s'il y a eu réponse du Ministre des Armées, mais **le 24 août, le Général Commandant Supérieur en Algérie adresse à ses subordonnés la Note suivante (N° 1920 /CSFAFA/ EMI/MOR) :** « Le Général Commandant Supérieur a entrepris de nombreuses démarches pour obtenir le transfert en France des harkis ... actuellement en danger.

- La principale difficulté qui s'oppose à ce transfert est l'impossibilité de donner du travail en France aux ex-harkis et moghaznis rassemblés dans les camps. Toutes les tentatives faites ont été extrêmement décevantes ... il semble que la plupart des Algériens ainsi déplacés hors de leur pays soient inadaptables...

- Il est possible que les efforts faits par l'Ambassade et le Commandement pour obtenir le transport en France des quelque 4.000 personnes actuellement dans les camps et les unités d'Algérie aboutissent à bref délai... On peut penser qu'après cet afflux, il n'y aura plus que des cas isolés...

- Une fois opéré, s'il est décidé, le transfert de ces 4.000 Algériens, le Gouvernement ne sera plus en mesure

d'absorber en France d'autres réfugiés de cette catégorie ... Il est donc essentiel d'orienter les Commandants de Divisions... de façon qu'ils préparent leurs cadres à cesser de donner asile à des Algériens, sauf dans des cas très exceptionnels...

- Enfin il y a lieu de ne procéder en aucun cas à des opérations de recherche dans les douars de harkis ou de leurs familles ».

Signé : Le Général Commandant Supérieur P.O. Le Colonel Valentin, Chef d'État Major.



Stèle / cérémonie en hommage à François Meyer en Lozère à Pourcharesses, à l'initiative de l'association AJIR pour les Harkis - Lozère en 2023

Les anciens harkis, moghaznis et spahis que nous avons ramenés les 13 juin et 9 juillet étaient un peu plus de trois cents personnes. Ils ont quitté les camps d'accueil dès le mois d'octobre 1962, et les derniers au début de 1963.

Grâce au concours de Maires efficaces et au dévouement de quelques amis, ces semi-nomades de l'Atlas saharien ont été établis dans des hameaux de Lozère, et ont aussitôt travaillé soit à la construction du barrage EDF de Villefort, soit sur divers chantiers locaux, et par la suite, aux mines d'Alès, ou en usine chez Michelin ou Perrier, etc ...

Ceci sans compétences particulières de notre part ni concours financier significatif. Chacun de nous poursuivant par ailleurs ses activités professionnelles. **Ces « Algériens » Français ont trouvé de la sorte ce palier d'intégration qui leur était sans doute nécessaire, avant de se disperser dans plusieurs villes de France.** Étaient-ils vraiment inadaptables ?

Nous étions allés au camp du Larzac au mois d'août de 1962. **Les propositions d'emploi qui étaient faites alors aux anciens supplétifs ne comportaient pas, le plus souvent, l'accompagnement des**



De Marseille au camp du Larzac
Exil et attente à Marseille vers le Larzac ;
photo reprise dans des sites /livres ; collection GB
/ auteur inconnu.

familles. Or dans la situation dramatique qui était la leur, aucune famille ne voulait se séparer.

Les transferts officiels d'anciens supplétifs en France reprendront toutefois à partir du 19 septembre à la suite d'une Note du Premier Ministre au Ministre des Armées. « À la suite des demandes qui ont été présentées par le Général Commandant Supérieur en Algérie, ainsi que par notre Ambassadeur, j'estime nécessaire d'assurer le transfert en France des anciens supplétifs qui sont actuellement en Algérie, et qui sont venus chercher refuge auprès des Forces Françaises, sous la menace des représailles de leurs compatriotes...»

Signé : G. Pompidou

Les anciens supplétifs seront donc à nouveau dirigés vers les camps d'accueil en France.

D'autre part, en raison des rigueurs de l'hiver qui approche, les rapatriés des camps du Larzac et de Bourg-Lastic seront transférés sur les camps de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise.

Un message du Cabinet du Ministre des Armées, adressé au Commandement en Algérie, (N° 5945 / MA/CM) en date du 23 octobre précisera encore : « Transfert reliquat musulmans regroupés sous protection armée sera effectué à partir 10 novembre... Capacités absorption camps devant être atteintes après transfert ces personnels estimés à 6 500, aucune

promesse transfert en métropole ne devra plus être faite à musulmans qui demanderont protection armée française ».

Malgré tout, quelques transferts auront encore lieu... et **on estime en général que vingt mille personnes, supplétifs et familles, auront été rapatriées en 1962, près de quinze mille en 1963, et cinq mille en 1964-66, y compris les prisonniers libérés à la demande du Gouvernement. Il faut ajouter 3 200 engagés démobilisés au camp de Sissonne, soit environ 10 000 personnes, familles comprises.** Si l'on évalue, comme plusieurs historiens, à près de 40 000, le nombre de ceux qui sont arrivés en France sans aide officielle, c'est environ 90 000 Français musulmans d'Algérie qui ont été rapatriés à la fin de la guerre d'Algérie, **soit peut-être 15 à 20 000 anciens supplétifs ou engagés, au maximum.**

Au début de 1961, l'action militaire du Gouvernement en Algérie avait abouti à l'élimination de la plus grande partie des maquis du F.L.N. - **Plus de 200 000 algériens musulmans combattaient à ce moment dans l'armée à des titres divers, appelés, engagés ou supplétifs,** le ministre des armées étant alors le responsable de l'action militaire du gouvernement en Algérie.

POUR CONCLURE

Il est évident qu'au moment de leur désarmement, les supplétifs n'ont pu exercer d'autre « libre choix » que de retourner dans leurs villages pour y attendre la suite des événements.

Dès le 19 mars à Saint-Denis-du-Sig, en Oranie, **les premiers harkis seront assassinés, seize hommes et une femme, et ce massacre déclenchera une émeute.**

Ce n'est qu'un mois plus tard que les armées prendront de premières mesures pour protéger les anciens supplétifs. Ce n'est que **trois mois après les licenciements que les premiers rapatriements du « Plan Général » seront effectués.** Pendant ces temps d'indécision – ou de non décision – les supplétifs seront soumis à des pressions qui leur seront finalement fatales.

Il eût fallu organiser le rapatriement des combattants musulmans « menacés » dès leur désarmement.

Le Gouvernement avait été prévenu. En octobre et **en novembre 1961, un questionnaire avait été adressé par le Ministre d'État aux Préfets en Algérie.** En réponse, ceux-ci avaient averti : « *Les musulmans engagés à nos côtés ne seront pas protégés. La seule protection efficace pour eux sera le transfert en métropole* ». Les préfets ajoutaient également « *les musulmans ne souhaiteront pas quitter leur pays... Ils devront être informés du caractère relatif*

des garanties ». Attachés à leur terre et à leur manière de vivre, ils n’imaginaient pas non plus un pareil abandon.

Ne pouvait-on aussi prévoir que le F.L.N. voudrait éliminer les anciens harkis, témoins sinon acteurs de son échec militaire ? Afin d’instaurer ce mythe d’un peuple « uni » se libérant de l’emprise coloniale par la force, et mieux réaliser ainsi l’indispensable cohésion nationale autour d’une origine glorieuse ?

On connaît ce tract du F.L.N. en 1961 *« L’heure de la victoire approche. Où irez-vous après ? L’ennemi retire ses fils et vous fait avancer les premiers... pour qui mourrez vous ? Demain les colonialistes français vous abandonneront, les métropolitains ne voudront jamais vous laisser pénétrer dans leur terre... désertez, abattez vos officiers assassins ... »*.

Ils n’ont pas abattu leurs officiers, ils n’ont pas non plus déserté, sinon certains en mars 1962, quand ils se sont vus abandonnés. – De Gaulle pourtant n’a jamais fait grand cas de ces combattants. *« Il faut se débarrasser sans délai de ce magma de supplétifs qui n’a jamais servi à rien... »* déclarait-il le 3 avril, au cours d’une séance du Comité des Affaires Algériennes. – Rien d’étonnant à ce que dans une Note du 7 avril, Louis Joxe ait aussi écrit, parlant des harkis et des moghaznis, *« de toute manière, on fera effort pour maintenir ces personnes en Algérie »*.

Qui peut refuser de voir la responsabilité du Gouvernement de la France dans le drame des harkis en 1962 !

Texte de François Meyer (2000)



Photo du Général Meyer (début 2000)
souvent reprise dans des articles d’association
ou de presse, des sites (dont Harkis.gouv.fr)
et réseaux sociaux

Postface

L'abandon et l'entrave officielle à l'exfiltration des Harkis en 1962

*Photo du télégramme
de Louis Joxe du 12 mai 1962
repris dans de nombreux livres
et nombreux sites*

Télégramme Joxe

Télégramme parvenu au PC de la Z.E.C. (Est Constantinois)

DELEGATION GENERALE EN ALGERIE

CABINET

ORIGINAL

TELEGRAMME ARRIVE

Télégramme

NR 1676 TRES SECRET - PRIORITE ABSOLU -
MINISTRE ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES
A

HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN ALGERIE - ROCHER NOIR -

N 223/Z

SUITE NOTRE 215/Z DE CE JOUR

LES RENSEIGNEMENTS QUI ME PARVIENNENT SUR LES RAPATRIEMENTS
PREMATURES DE SUPPLETIFS INDIQUENT L'EXISTENCE DE VERITABLES
RESEAUX TISSES SUR L'ALGERIE ET LA METROPOLE DONT LA PARTIE AL-
GERIENNE A SOUVENT POUR ORIGINES UN CHEF DE S.A.S. JE VOUS EN-
VOIE AU FUR ET A

MESURE LA DOCUMENTATION QUE JE RECOIS A CE SUJET, VOUS VOUDREZ
BIEN FAIRE RECHERCHER TANT DANS L'ARMEE QUE DANS L'ADMINISTRA-
TION LES PROMOTEURS ET LES COMPLICES DE CES ENTREPRISES ET
FAIRE PRENDRE LES SANCTIONS APPROPRIEES.

LES SUPPLETIFS DEBARQUES EN METROPOLE, EN DEHORS DU PLAN GENE-
RAL DE RAPATRIEMENT SERONT EN PRINCIPE RENVOYES EN ALGERIE QU'
ILS DEVRONT REJOINDRE AVANT QU'IL SOIT STATUE SUR LEUR DESTINA-
TION DEFINITIVE. LE PERSONNEL DEJA REGROUPE SUIVANT LES
DIRECTIVES DES 7 ET 11 AVRIL JE N'IGNORE PAS QUE CE RENVOI PEUT
ETRE INTERPRETE PAR LES PROPAGANDISTES DE LA SEDITION COMME UN
REFUS D'ASSURE L'AVENIR DE CEUX QUI NOUS SONT DEMEURES FIDELES.
IL CONVIENDRA DONC D'EVITER DE DONNER LA MOINDRE PUBLICITE A
CETTE MESURE MAIS CE QU'IL FAUT SURTOUT OBTENIR C'EST QUE LE
GOUVERNEMENT NE SOIT PLUS AMENE A PRENDRE UNE TELLE DECISION.

SIGNE : LOUIS JOXE

1825/1205

JE REPETE 1676 223/Z 215/Z ET 11 AVRIL - LOUIS JOXE -

La reconnaissance de la République française

*Plaque aux Invalides,
inaugurée par le président Chirac
lors de la première journée natio-
nale d'hommage aux Harkis
(© Gilles Bonnier)*



*Photo à l'Elysée (détail) ;
décoration Grand Croix Légion
d'honneur du Général Meyer
(© Stéphane Lemouton)*





TÉMOIGNAGE

Général
François
MEYER

Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation
des préjudices subis par les Harkis, les autres personnes rapatriées d'Algérie
anciennement de statut civil de droit local et les membres de leurs familles (CNIH)